

A&B CONSEILS

RCS TOULOUSE 792 159 782

9 Rue d'Occitanie

31130 QUINT FONSEGRIVES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA
TRANSFORMATION SUR LA
TRANSFORMATION DE LA SARL**

« A&B CONSEILS »

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

ND AUDIT S.A.R.L.

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Toulouse

RCS Toulouse B 798 177 838 - APE 6920Z

7 Avenue Victor Molinier – 31570 SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE

R A P P O R T

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 27 octobre 2023, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société :

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de notre analyse est la suivante :

Au 31 décembre 2022, la société présentait des capitaux propres de 141 k€. une distribution de résultat de 27 k€ est intervenue en mars 2023, de sorte que les capitaux propres sont de 114 k€ après cette distribution, pour un capital de 80 k€.

En 2023, un véhicule a été acquis pour 31, financé en partie par emprunt pour 15 k€, ce qui réduit légèrement le fonds de roulement sans toutefois représenter un danger, la trésorerie demeurant largement excédentaire.

La société déploie un chiffre d'affaires de l'ordre de 250 k€ en 2022. Les chiffres 2023 disponibles à ce jour permettent de constater une progression estimée à 10%.

Les éléments disponibles sur 2023 ne montrent aucune dégradation des indicateurs de rentabilité de la société.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser, le cas échéant, les avantages particuliers stipulés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Il ne nous a pas été communiqué l'existence d'avantage particulier.

Fait à Sainte Foy d'Aigrefeuille
le 18 décembre 2023

Nicolas DECHAUD
ND AUDIT
Commissaire à la Transformation